

**REPUBLIQUE FRANCAISE
ILLE ET VILAINE****LA SELLE-EN-LUITRÉ****Nombre de Conseillers :**
En exercice : 15**Ouverture de la séance :**
Présents : 15
Votants : 15
Pouvoirs : 0**Date de la convocation :**
1^{er} septembre 2026**Date d'affichage**
1^{er} septembre 2026**Vote :** Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le 8 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de leurs séances (salle Brocéliande, n° 23 Le Bourg) sous la présidence de M. **Denis CHOPIN**, maire, après convocation en date du **1^{er} septembre 2026** transmise de manière dématérialisée aux membres.

Etaient présents : Denis CHOPIN, Maire, David GILBERT, Florence GELOIN, Frédéric RIVIERE, Célia ROLLAND Adjoints, Guillaume LALOE, Franck BRYON, Isabelle GODEFROY MASSÉ, Audrey GALLON, Erwan JEHAN, Sarah SALMON, Pierrick BARON, Sophie CHERBONNEL, Béatrice MAUPILÉ, Loïc CARRÉ, conseillers.

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N° 113/2026 : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA REFONTE DU SITE INTERNET

Dans le cadre de sa volonté de moderniser ses outils de communication, la commission communication a engagé une réflexion autour de la refonte du site internet de la commune. L'alternante en communication, a été chargée d'identifier plusieurs prestataires afin de présenter différentes propositions à la commission.

Trois agences ont ainsi été contactées :

- Start'Up, basée à Fougères ;
- Créasit, basée à Nantes ;
- Voyelles, basée à Cesson-Sévigné.

L'alternante en communication a rencontré Pascale Delourme, de l'agence Start'Up, ainsi qu'Amandine Lopes, de l'agence Créasit, afin de leur présenter les besoins et les attentes de la commune concernant son futur site internet. L'agence Voyelles a, quant à elle, répondu uniquement par mail en transmettant une estimation tarifaire, sans proposer de rendez-vous permettant d'approfondir les besoins du projet.

Les mêmes attentes ont été communiquées à l'ensemble des prestataires :

- Moderniser et optimiser le site internet ;
- Repenser l'arborescence et le plan de navigation ;
- Intégrer une page dédiée aux actualités ;
- Proposer un agenda des événements ;
- Créer une photothèque ;
- Permettre la réservation des salles en ligne ou, a minima, la consultation de leurs disponibilités ;
- Intégrer un formulaire de contact ;
- Proposer une carte interactive de la commune.

Comparatif financier

	Créasit	Start Up
Création du site	4 165 € HT	2 950 € HT
Formation	950 € HT	580 € HT
Abonnement annuel	945 € HT	864 € HT
TOTAL	6 060 € HT	4 394 €

Avis de la commission :

Start Up présente l'avantage de la proximité et connaît déjà la commune puisqu'elle a réalisé son logo.

Son approche semble davantage personnalisée et son offre est moins chère.

Start Up pourrait donc mieux répondre à notre objectif de modernisation et de différenciation.

À ce stade, la commission communication placerait Start Up en première position.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

-VALIDE la proposition de l'entreprise Start'Up, 10 rue du Tribunal 35300 Fougères pour la somme de 4 394.00€ HT (hors sauvegarde du site),

-AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Denis CHOPIN